

L'histoire abraçadabrantesque du 25 boulevard de Strasbourg

Douze ans après l'évacuation des lieux suite à un début d'effondrement, l'immeuble qui abritait le restaurant «Le Belge» devrait enfin rouvrir ses portes au printemps prochain.

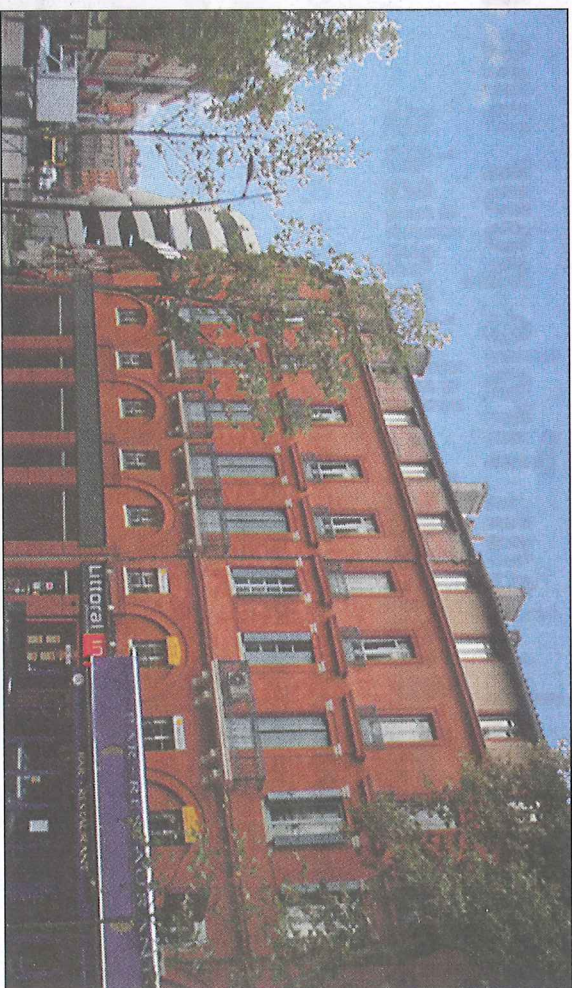
De grandes croix en bois qui soutiennent les encadrements de fenêtres, des sarcophages en béton pour assurer la solidité des poteaux de la façade, des bâches en plastiques, des grillages de délimitation : voici depuis plus de dix ans la triste allure qu'offre le 25 boulevard de Strasbourg, cet immeuble de quatre étages qui accueillait à l'époque le restaurant «Le Belge», célèbre enseigne spécialisée dans un plat traditionnel, les moules-frites. Après une suite décourageante de contentieux, d'expertises, d'exigences des services des Architectes des Bâtiments de France (ABF), de difficultés techniques liées à un chantier aussi titanesque que périlleux, la société foncière Caso Patrimoine, propriétaire de l'immeuble, a enfin aperçu le bout du tunnel le 31 juillet dernier lorsque le permis d'aménagement a été validé. «Ce fut un sacrodoce, un véritable chemin de croix» souffle Caroline Monné, la coprésidente du groupe Caso Patrimoine, en dépliant sur son bureau les plans de l'immeuble et du cadastre. Une aventure usante et coûteuse dont la cause est un détail.

A la massue !

Un soir de décembre 2002, l'immeuble se met subitement à trembler et s'affaisse d'une dizaine de

centimètres, dans un sens diagonal, faisant alors reposer une partie de son poids sur le bâtiment voisin. Mis en «arrêt de péril», les lieux sont évacués. A l'époque, les travaux de la ligne B du métro, qui passe à quelques mètres, sont mis en cause. En attendant les conclusions des experts, Robert Monné, qui dirige alors le groupe Monné-Decroix, acquiert l'immeuble en 2004. Par la suite, ce seront ses filles, Caroline et Sophie, qui récupéreront les parts au sein de Caso Patrimoine.

Quand le compte-rendu d'expertise arrive sur le bureau, l'assistance est saisie d'effroi. L'affairement de l'immeuble n'est pas dû aux travaux du métro, mais à une curieuse initiative de l'ancien locataire-gérant du «Belge». Pour créer un escalier à l'intérieur de l'immeuble, celui-ci a fait intervenir une entreprise qui a raboté sans vergogne, à la massue, deux piliers porteurs. Elle sera pour cela condamnée par la Justice, ce qui toutefois ne règle en rien les conséquences sur la structure de l'édifice. Devant les dégâts, l'option d'abord envisagée est de détruire intégralement l'immeuble. En 2006, une entrevue avec la mairie de Toulouse et l'ABF conduit à cette solution si les parquets des étages sont reconstruits à l'identique. Dont acte. Mais l'ABF ajoute une condition à l'octroi du permis de démolir : que la façade soit conservée en l'état.



Refus sur refus

Techniquement, l'obstacle est monumental, d'autant qu'une cavité prévue pour le réseau du métro juste devant l'immeuble empêche d'y installer une grue. Celle-ci doit donc être surélevée, au cours d'une opération nocturne gigantesque, pour être déposée... dans les anciennes cuisines démolies pour l'occasion. Une fois mis en place un système de tirants pour arrimer la façade «avant» à la façade «arrière» du bâtiment, commence alors un chantier complexe et très risqué pour les différents corps de métier qui y interviennent.

Cinq ans de travaux plus tard, et une enveloppe de 1,6 millions d'euros dépensée, soit trois fois plus que pour la plupart des opérations de rénovation menées par Caso Patrimoine, le gros œuvre est achevé. Courant 2011, alors que le plus dur semble passé, le groupe dépose une demande de permis pour la validation de l'aménagement intérieur, prévu à l'identique. Surprise. Refus de l'ABF, qui

s'oppose à ce que des cuisines soient à nouveau installées dans la cour de l'immeuble comme c'était le cas auparavant. Deuxième demande de permis, agrémentée cette fois-ci d'un projet de verrière de style «XIX^e» dans la cour intérieure : deuxième refus, cette fois-ci au motif de la création d'un escalier. Caso Patrimoine charge alors d'architecte, trouve des solutions ingénieuses et finit donc par obtenir en juillet dernier le précieux sésame. La livraison de l'immeuble est prévue pour le mois de janvier 2015. Des appartements occuperont les niveaux supérieurs tandis qu'au rez-de-chaussée et au premier étage, c'est le restaurant La côte et l'arête, dont une première enseigne existe à Labège, qui ouvrira ses portes. Géré par Yvan et Benoît Chambon, associés pour l'occasion à l'ancien joueur du Stade toulousain William Servat, l'enseigne marquera un nouveau départ pour cet immeuble que les péripéties n'auront pas épargné.